

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-024

Eure Normandie Numérique

Réunion du 28 septembre 2017

**Objet : Adoption du procès-verbal du précédent
comité syndical.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 28 septembre 2017 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du comité syndical du 28 avril 2017.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 28

- Collège Conseil Départemental : 21

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 28 septembre 2017

Pour extrait conforme,

Le Président

Herlé MAUREY

